MUNICIPALITE
DE BULLET

Préavis n° 20-2013

Vente de terrain communal aux Rasses – parcelle n° 415A – en faveur de Monsieur et Madame Cédric et Soledad Pellaton

Bullet, le 02 septembre 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Monsieur et Madame Pellaton se sont approchés de la municipalité en avril dernier pour se porter acquéreur d'un terrain aux Rasses. Il s'agit de la parcelle 415A, voir plan en annexe, d'une surface d'environ 1'937m^{2,} sise en zone « Chalet ».

Dans cette zone un projet de fractionnement a été établi le 22 mai 2008 avec la création de trois parcelles constructibles d'environ 1'031 m^2 chacune, celles-ci étaient donc à disposition.

La municipalité a examiné cette requête et en fonction du projet de construction d'une maison de type « Domespace » et pour être en conformité avec notre règlement de construction – article 21 – la vente de deux parcelles s'avérait nécessaire.

La proposition d'achat de M. et Mme Pellaton était liée à l'obtention du permis de construire d'une habitation (résidence principale). A réception de la synthèse de la CAMAC, le permis de construire est délivré en date du 02 septembre 2013.

La Municipalité a décidé la vente de ce terrain au prix de Chf 100.00/m^2, ce qui représente un montant d'environ **Chf 193'700.00** (petites corrections de surface encore possible après le contrôle définitif des géomètres).

Cette vente est en totale logique avec les demandes du rapport de la commission de gestion du 21 juin 2009, et à l'acceptation du préavis n° 18-2013 concernant le projet d'équipement « EU & EC » de ce terrain communal aux Rasses.

Les frais inhérents à cette transaction seront supportés par l'acheteur.

E N C O N C LU S I O N

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal n° 20-2013,
- Ouï le rapport de la commission,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- ***D'autoriser*** la Municipalité à entreprendre les démarches pour la vente d'une surface de terrain d'environ 1'937 m ^{2}, pris sur la parcelle n°415 aux Rasses, en faveur de M. Cédric et Mme Soledad Pellaton pour un montant forfaitaire de **Chf 193'700.00**, les frais inhérents à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :	Le Secrétaire :
J.-F.Paillard	M. Thévenaz

Délégués municipaux, MM. Michel Bornoz & Jean-Franco Paillard

Annexe *: un plan de situation*